

Règlement intérieur des Bibliothèques de Perche-en-Nocé

Sites de Préaux et Nocé

A. Conditions d'inscription

L'inscription à la médiathèque est gratuite pour tous.

Une autorisation parentale est nécessaire à l'inscription des mineurs.

Le règlement intérieur doit être signé par les personnes majeures.

B. Horaires d'ouverture

Préaux :

- mardi 17h à 19h
- mercredi 14h30 à 18h30
- vendredi 16h à 18h
- vacances d'été : mercredi et vendredi 16h à 18h

Nocé :

- mardi – mercredi – jeudi 16h/18h
- samedi 10h/12h
- vacances d'été : mercredi 16h à 18h / Fermée du 15 au 31 août

C. Conditions de prêt

- Un adhérent peut emprunter :
 - 10 documents dont 2 DVD pour une durée de 30 jours renouvelable 2 fois
 - pour les « nouveautés », le prêt est limité à 2 documents pour une durée de 21 jours non renouvelables
- Le prêt des CD & DVD n'est pas autorisé aux collectivités.
- Les revues ne peuvent être consultées qu'à la Médiathèque.
- Un retard important ou répété peut être sanctionné par la suspension provisoire des prêts.
- La détérioration ou la perte d'un livre ou d'un CD entraîne le remplacement ou le remboursement de celui-ci.
- La détérioration ou la perte d'un DVD entraîne le remboursement de celui-ci **au prix fixé par la Bibliothèque Départementale de Prêt (MDO)**.
- Il est possible d'effectuer une réservation
 - auprès de la MDO (<http://www.mdo.orne.fr/>) par l'intermédiaire de la navette
 - ou sur le catalogue en ligne de Nocé et Préaux (<http://perche-en-nocce-pom.c3rb.org/>)

D. Vérifications

La vérification de l'état des documents ne pouvant pas toujours s'effectuer au retour, la bibliothèque se réserve le droit de contacter l'emprunteur dans un délai d'une semaine.

E. Conditions d'utilisation des documents prêtés

Les auditions ou visionnements des documents multimédias sont strictement réservés à un usage personnel dans le cadre familial ou privé (cercle de famille, amis très proches)

La reproduction partielle des documents écrits (livres) n'est tolérée que pour un usage personnel.

La reproduction partielle ou totale des documents sonores et multimédias est formellement interdite.

L'emprunteur s'engage à :

- remettre les documents dans leur boîtier après usage
- ne pas nettoyer les documents
- ne pas rayer les disques compacts CD DVD
- ne pas réparer les documents
- signaler les problèmes rencontrés lors du prêt (mauvaise audition ou lecture, rayures)
- tenir les documents éloignés des sources de chaleur

F. Comportement des usagers

Les lecteurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux afin de respecter la tranquillité et le travail d'autrui.

Il est interdit de boire, manger, avoir un lecteur de musique ou une conversation téléphonique dans les locaux de la bibliothèque, sauf animation expressément organisée par le(s) bibliothécaire(s).

Les animaux ne sont pas admis, exception faite pour les chiens d'usagers handicapés. L'usage de l'ascenseur est interdit aux enfants non accompagnés.

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Le personnel de la bibliothèque les accueille, les conseille mais ne peut en aucun cas les garder.

G. Application du règlement

La bibliothèque dégage sa responsabilité de toute infraction aux règles relatives à l'utilisation des CD DVD.

Tout usager s'engage à se conformer au présent règlement.

Des infractions graves ou négligences répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit de prêt, voire de l'accès à la bibliothèque.

Le personnel de la bibliothèque est chargé de l'application du présent règlement dont un exemplaire est remis à l'utilisateur lors de son inscription, un autre exemplaire étant affiché dans les locaux.

À Perche-en-Nocé, le

Le Maire,